

Zeitschrift: Energeia : Newsletter de l'Office fédéral de l'énergie
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie
Band: - (2013)
Heft: 2

Artikel: Il était une fois... l'étiquette-énergie
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-642819>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il était une fois... l'étiquette-énergie

Obligatoire en Suisse depuis 2002, l'étiquette-énergie informe de manière simple et efficace sur l'efficacité énergétique de nombreux produits de consommation. Retour sur une success story qui a largement contribué au développement d'appareils plus économes.

Simple et efficace. Tels sont les adjectifs qui reviennent le plus souvent pour définir l'étiquette-énergie qui accompagne les voitures et les appareils électriques depuis un peu plus de dix ans en Suisse. Faut-il encore la présenter? Sept flèches de couleur verte (très efficace) à rouge (peu efficace) permettent de situer en un seul coup d'œil les appareils dans l'une des sept catégories d'efficacité énergétique.

Les consommatrices et les consommateurs la connaissent bien. En 2012, 89% des Suisses en avaient déjà entendu parler, selon une enquête effectuée par l'Institut de recherches économiques et sociales M.I.S Trend pour le compte de l'Office fédéral de l'énergie.

Consommation divisée par deux

Et ça marche! «Il est clair que l'on peut parler d'une success story», se réjouit Felix Frey, responsable du domaine des appareils électriques à l'Office fédéral de l'énergie. «Prenez un réfrigérateur, poursuit le spécialiste. Il consomme moitié moins d'énergie aujourd'hui qu'il y a douze ans.» Pour l'expert de l'OFEN, l'explication tient en un mot: transparence. «Les fabricants et les fournisseurs sont obligés de déclarer l'efficacité énergétique de leurs produits. Les indications données sur l'étiquette sont comparables et cela génère de la transparence sur le marché.»

Consommateurs et milieux économiques favorables

Les milieux concernés, à savoir en particulier les associations de consommateurs et les représentants du secteur économique, voient également l'étiquette-énergie d'un bon œil. Ainsi Michel Rudin, responsable du Forum des consommateurs (Konsumentenforum kf): «L'effet est globalement positif. Les consommatrices et les consommateurs ont un moyen

simple de s'informer. Nous recevons encore quelques questions concernant le contenu, mais l'étiquette est dans l'ensemble bien acceptée et bien comprise.»

Semblable bienveillance est observée auprès de la branche des fournisseurs d'appareils électroménagers. «La transparence pour les acteurs du marché s'est largement améliorée avec l'introduction des premières étiquettes-énergie. L'efficacité énergétique est devenue un élément de concurrence encore plus important, ce qui a un impact sur l'assortiment de produits vendus sur le marché», explique

Très rapidement et faisant fi des frontières étatiques, l'étiquette-énergie est apparue dans les magasins helvétiques. «Mais comme elle n'était pas obligatoire, seuls les appareils efficaces en étaient munis. Soit peut-être un appareil sur dix, estime Felix Frey. C'était tout sauf transparent pour le consommateur. Cette situation a été la principale motivation pour rendre l'étiquette-énergie obligatoire en Suisse.»

Obligatoire ou facultative

Ainsi donc, au 1^{er} janvier 2002, l'étiquette-énergie devient obligatoire en Suisse par une modification de l'ordonnance sur l'énergie.

«Les indications données sur l'étiquette sont comparables et cela génère de la transparence sur le marché.»

Felix Frey, Office fédéral de l'énergie OFEN.

Diego De Pedrini du secrétariat de la FEA, l'association suisse des fabricants et fournisseurs d'appareils électrodomestiques.

La motivation suisse

L'étiquette-énergie n'est pas une invention suisse. Au début des années 1990, la Commission européenne a entrepris d'analyser le froid domestique et les possibilités d'économies d'énergie qui s'y rapportaient. De ces travaux est née la méthode d'étiquetage qui fait aujourd'hui référence. Deux directives européennes – en 1992 et 1994 – ont fini d'imposer le code graphique avec les classes d'efficacité et le règlement de couleur qui lui est associé. Depuis 1996, l'étiquette-énergie européenne est obligatoire pour les réfrigérateurs et les congélateurs. Cette obligation a été étendue les années suivantes à d'autres appareils électriques domestiques: lave-linge, sèche-linge, ampoules...

Elle concerne les réfrigérateurs, les congélateurs, les machines à laver le linge, les sèche-linge, les machines lavantes-séchantes combinées, les lave-vaisselle ainsi que les lampes domestiques. D'autres catégories de produits sont affectées par les révisions successives de l'ordonnance sur l'énergie: les voitures de tourisme en 2003, les fours et les climatiseurs en 2004 ainsi que les téléviseurs en 2012.

A noter encore qu'une refonte assez importante de l'étiquette-énergie a été adoptée en 2011 par l'Union européenne et en 2012 par la Suisse. La nouvelle étiquette a conservé plusieurs de ses anciennes caractéristiques comme les sept classes d'efficacité et les flèches de couleur correspondantes, mais elle fournit des indications supplémentaires (bruit, consommation d'eau...) et certains textes de l'ancienne étiquette ont été remplacés par des pictogrammes.



? Le saviez-vous?

Par rapport à la consommation d'énergie d'un réfrigérateur de la classe A+, celle d'un appareil de la classe A++ est inférieure d'environ 30% et celle d'un appareil de la classe A+++ d'environ 50%.

En outre, il existe en Suisse également des étiquettes-énergie facultatives. Ainsi en est-il de l'étiquette pour les pneus, obligatoire dans l'Union européenne depuis le 1^{er} novembre 2012. D'autres ont été élaborées spécialement pour notre pays, notamment l'étiquette pour les machines à café ou encore celle pour les appareils sanitaires.

De la déclaration à l'interdiction

Simple déclaration au départ, l'étiquette-énergie a depuis lors servi à définir des exigences minimales d'efficacité, les produits les moins efficaces disparaissant du marché. En Suisse, les premières prescriptions d'efficacité sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2009 et concernaient les ampoules domestiques. Fort de cette première expérience, le Conseil fédéral a décidé par la suite de nouvelles révisions de l'ordonnance sur l'énergie avec de nouvelles exigences minimales pour une large palette d'appareils électroménagers. Depuis le 1^{er} janvier 2013 par exemple, tout réfrigérateur ou congélateur doit au minimum se conformer à la classe d'efficacité A++.

En la matière, la Suisse et l'Union européenne avancent en principe ensemble, ce que saluent expressément les fournisseurs d'appareils électroménagers. «Un développement en accord avec la réglementation européenne

est essentiel. Sinon, il faudrait adapter les appareils au marché suisse, ce qui serait très difficile en raison de la petite taille de ce dernier. Ou alors les produits deviendraient très chers», affirme Diego De Pedrini.

Victime de son succès

Comme toute belle histoire, celle de l'étiquette-énergie possède toutefois aussi son côté obscur. «La structure rigide des classes d'efficacité n'a pas réussi à absorber les progrès technologiques rapides, explique Felix Frey de l'OFEN. C'est pourquoi de nouvelles classes A+, A++ et A+++ sont apparues. Il serait plus clair pour le consommateur si la classe A restait la meilleure, comme c'est le cas pour les véhicules.» Diego De Pedrini de la FEA tente une explication: «Ce développement rapide de l'efficacité n'était pas prévisible. Lors de l'introduction de l'étiquette, certains appareils possédaient déjà un haut niveau d'efficacité et il était admis que la marge d'amélioration était faible.» Selon Felix Frey, l'Union européenne étudie la possibilité de redéfinir les classes d'efficacité pour remédier à ce problème.

Mesures de contrôle efficaces

Qui dit mesure obligatoire dit également système de contrôle. «Depuis 2003, l'Office fédéral de l'énergie a confié un mandat de

contrôle conjointement à Electrosuisse et à l'Inspection fédérale des installations à courant fort», explique Felix Frey. Selon la loi sur l'énergie, l'OFEN peut infliger des amendes jusqu'à CHF 40 000. Ce montant n'a toutefois jamais été atteint. «Dès 2005, il y a eu plusieurs amendes atteignant CHF 5000. Ces premières amendes, et la communication faite autour, ont eu un effet dissuasif. Les amendes sont moins fréquentes aujourd'hui.»

L'histoire de l'étiquette-énergie continuera de s'écrire. «Des étiquettes pour de nouvelles catégories de produits et de nouvelles exigences minimales d'efficacité verront prochainement le jour, explique Felix Frey. Une modification de l'ordonnance sur l'énergie toutes les 1 à 1,5 année est normale.» Dans sa stratégie énergétique 2050, le Conseil fédéral a placé l'efficacité énergétique parmi ses priorités. Les actes suivent. (bum)

INTERNET

www.etiquetteenergie.ch